

30

Commission permanente
Séance du 20 novembre 2023



Rapporteur : Mme ROUX

48561

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Recrutements d'agent.es contractuel.les

Le lundi 20 novembre 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h35.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L. 332-8 2°, L. 332-9 et L. 332-24 à L. 332-26 ;

Vu les décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la

Exposé :

Recrutement d'agent.es contractuel.les pour des raisons liées aux besoins des services et à la nature des fonctions.

Il est proposé d'autoriser le recrutement d'agent.es contractuel.les sur des emplois permanents, à temps complet, référencés au tableau des effectifs, pour des raisons liées aux besoins des services et à la nature des fonctions auxquelles répondent le niveau de formation et l'expérience professionnelle de ces agent.es.

La rémunération de ces agent.es sera fixée en tenant compte des fonctions exercées, de la qualification requise pour leur exercice et de l'expérience professionnelle acquise, relevant au moins de l'emploi à pourvoir.

Il s'agit des emplois suivants :

PÔLE TERRITOIRES ET SERVICES DE PROXIMITÉ

Direction générale de pôle

- un emploi de gestionnaire ressources et pilotage, référencé au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (poste 3341). Contrat conclu pour une durée de trois ans.

Agence départementale du Pays de Fougères

Service vie sociale – Centre départemental d'action sociale du Pays de Fougères

- un emploi de travailleur.euse social.e de l'aide sociale à l'enfance, référencé au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (poste 5502). Contrat conclu pour une durée de trois ans.

- un emploi de travailleur.euse social.e de l'aide sociale à l'enfance, référencé au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (poste 6566). Contrat conclu pour une durée d'un an.

Agence départementale du Pays de Redon et des Vallons

Service vie sociale – Centre départemental d'action sociale du Semnon

- un emploi de travailleur.euse social.e de l'aide sociale à l'enfance, référencé au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (poste 6567). Contrat conclu pour une durée de trois ans.

Agence départementale du Pays de Rennes

Service vie sociale - Centre départemental d'action sociale de Saint-Aubin-d'Aubigné

- un emploi de psychologue de l'action sociale, référencé au cadre d'emplois des psychologues territoriaux (poste 4755). Contrat conclu pour une durée de trois ans.

Service ressources - Collège les Ormeaux de Rennes

- un emploi d'agent.e polyvalent.e d'entretien et de restauration, référencé au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (poste 2595). Contrat conclu pour une durée de trois ans.

Service ressources - Collège Théodore Monod de Vern-sur-Seiche

- un emploi d'agent.e polyvalent.e d'entretien et de restauration, référencé au cadre d'emplois des adjointes techniques territoriaux (poste 6511). Contrat conclu pour une durée de trois ans.

Agence départementale du pays de Vitré

Service vie sociale – Centre départemental d'action sociale du Pays de Vitré

- un emploi de responsable de centre départemental d'action sociale, référencé au cadre d'

emplois des attachés territoriaux (poste 4209). Contrat conclu pour une durée de trois ans.

DIRECTION GENERALE

Direction de la Communication - Service projets de communication

- un emploi de chef.fe de projets communication, référencé au cadre d'emplois des attachés territoriaux (poste 3786). Contrat conclu pour une durée de trois ans.

Décide :

- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie B de gestionnaire ressources et pilotage, référencé au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (poste 3341), pour une durée de trois ans ;

- d'autoriser le recrutement, par voie contractuelle, sur deux emplois de catégorie A de travailleur.euse social.e de l'aide sociale à l'enfance, référencés au cadre d'emplois des assistants socioéducatifs (postes 5502 et 6567), chacun pour une durée de trois ans ;

- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A de travailleur.euse social.e de l'aide sociale à l'enfance, référencé au cadre d'emplois des assistants socioéducatifs (poste 6566), pour une durée d'un an ;

- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A de psychologue de l'action sociale, référencé au cadre d'emplois des psychologues territoriaux (poste 4755), pour une durée de trois ans ;

- d'autoriser le recrutement, par voie contractuelle, sur deux emplois de catégorie C d'agent.e polyvalent.e d'entretien et de restauration, référencés au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (postes 2595 et 6511), chacun pour une durée de trois ans ;

- d'autoriser le recrutement, par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A de responsable de centre départemental d'action sociale, référencé au cadre d'emplois des attachés territoriaux (poste 4209), pour une durée de trois ans ;

- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A de chef.fe de projets communication, référencé au cadre d'emplois des attachés territoriaux (poste 3786), pour une durée de trois ans.

Les durées de ces contrats sont renouvelables selon les dispositions des articles L. 332-8 2° et L. 332-9 du code général de la fonction publique et conformément à la procédure prévue par les décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : M. PERRIN

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 27 novembre 2023

ID : CP20231871V4

Pour extrait conforme